

Vous êtes membre de la CP 307?

Alors, ceci vous concerne!

Augmentation sur les salaires

L'accord sectoriel 2021-2022 prévoit une augmentation des barèmes minimums sectoriels et des salaires réels de 10€ à partir du 1er janvier 2022.

Pour les travailleuses et travailleurs payés au-delà du barème minimum sectoriel, l'augmentation du pouvoir d'achat peut être octroyée sous une forme différente au niveau de l'entreprise.

Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre délégué CGSLB.

Quand votre salaire va-t-il augmenter?

à partir du 01/01/2022

Vos collègues, amis et membres de votre famille peuvent aussi bénéficier de tous les avantages quand ils s'affilient.

Rendez-vous sur : <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb>

S'affilier ? <http://www.cgslb.be/fr/saffilier-a-la-cgslb/registerer>

Votre Liberté Votre Voix

